

"Scènes d'Enfance 2020"

NOTICE EXPLICATIVE POUR LES BIBLIOTHÈQUES

- Du Vendredi 6 Mars au Dimanche 22 MARS 2020

1. Organisation

- Les spectacles proposés sont joués par des compagnies professionnelles.
- Les représentations doivent comporter **obligatoirement une séance ou un atelier scolaire et une séance tout public.**
- On peut décliner des animations autour du spectacle avec les scolaires : rencontre avec les comédiens, ateliers de marionnettes, venue d'auteurs ou conteurs ou rencontre avec metteur en scène ou atelier de lecture...
- **Les représentations doivent se dérouler à la bibliothèque ou à la médiathèque ou dans une salle contiguë.** (Voir modalités de subvention)
- Dans tous les cas, **l'accueil se fait à la bibliothèque pour qu'elle soit bien identifiée comme l'organisatrice de la manifestation.** L'adresse et les coordonnées notées sur la plaquette seront celles de la bibliothèque.
- **Soyez attentifs à l'aménagement de la salle** : n'hésitez pas à subdiviser la salle si celle-ci vous semble trop grande afin de créer un espace sympathique, mettre des rideaux noirs, installer les sièges façon gradin afin que le spectacle soit visible de tous les rangs (tapis au premier rang, puis petits bancs, puis grands bancs empruntés à l'école + des chaises) dans la mesure du possible et dans le respect des règles de sécurité. (faire appel à un technicien de la mairie).

2. Programmation

- Les bibliothèques et médiathèques peuvent s'organiser pour programmer le même spectacle dans le cadre de mini tournées : cela permet de négocier les tarifs et la brochure de présentation du programme, comportant un nombre réduit de spectacles, n'en est que plus lisible et attirante.
- Pour les spectacles, vous pouvez vous reporter à la sélection des compagnies présentées le 12 juin 2019 à la BDA (voir prochainement sur le site : www.aude.fr) tout en étant libre de votre programmation.

3. Subvention

- Soit la manifestation Scènes d'enfance se tient dans la bibliothèque/médiathèque ou une salle contiguë et le taux de la subvention sera au maximum de 50% des coûts artistiques. Il s'applique pour la seule raison que l'accès dans une bibliothèque est libre et gratuit.
- Soit la commune ou la communauté de communes souhaite, à l'initiative par exemple de la bibliothèque, organiser un spectacle dans le cadre de Scènes d'enfance, dans une salle disjointe de la bibliothèque, et elle entrera dans le même régime que les scènes et réseaux avec une subvention plafonnée à 25 % des coûts artistiques et sera à même de mettre en place une billetterie au tarif unique de 5€.

4. Communication

- Tous les spectacles et animations paraîtront dans la plaquette "Scènes d'Enfance". Elle est diffusée auprès de chaque enfant scolarisé dans le département et favorise la promotion des bibliothèques.
- Il est nécessaire de transmettre les textes **avant la fin du mois d'octobre.**

Merci de renvoyer vos dossiers avant le 20 Septembre 2019.

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE

25 rue du Moulin de la Seigne - 11855 Carcassonne Cédex 9 - Tél. : 04 68 11 66 77 - Fax : 04 68 11 66 80 – bdacweb@aude.fr

DÉPARTEMENT DE L'AUDE – Allée Raymond Courrière – 11855 CARCASSONNE Cédex 9
Tél. 04 68 11 68 11 – Fax. 04 68 11 64 78 – Mél. courrier@aude.fr